

Décret

Générale

colonial

Décret n° 07-198-1913 21 mars 1913

n° 07-198-1913 21

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

21 mars 1913

Numéro JO

n° 198 du 30/04/1913

Date du numéro

30 avril 1913

VISAS

Le Président de la République Française, Sur le rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la justice.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est naturalisé Français, par application du décret du 7 février 1897, Ghaleb (Louis), employé de commerce, né le 4 septembre 1887, à Beit Chabab (Syrie), demeurant à Djibouti (Côte Française des Somalis).

Art.2

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, est chargé de l'exécution du présent décret

Raymond POINCARÉ. Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Louis BARTHOU.